

SIVU DES FONTAINES
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL
du 7 octobre 2021

PRESENTS : MM. Eric ANTHOINE, Olivier BELLÉGO, Gérard BETEMPS, Mme Pauline BOISIER, délégués titulaires

M. Olivier NICODEX délégué suppléant

Secrétaire de séance : Mme Pauline BOISIER

* Compte rendu de la réunion du 1^{er} juillet 2021

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 1^{er} juillet 2021

1. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) – Année 2020

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Une attention particulière est portée sur la baisse significative du rendement du réseau qui passe de 72,1% en 2019 à 64,7% en 2020.

M. Vincent BOURMAUD, responsable de secteur de SAUR, délégataire du SIVU des Fontaines apporte l'explication suivante : les travaux de création d'un réseau d'assainissement collectif sur la commune de La Rivière Enverse, à proximité immédiate des canalisations d'eau potable déstructurent le sol. Les opérations de creusement, de remblaiement, de compactage créent des points de fragilité sur les canalisations existantes.

En outre, l'apparition des fuites s'avère difficile à détecter dans la mesure où la nature du sol est propice à une infiltration des eaux.

Face à cette situation pour le moins regrettable, les élus tiennent à prendre certaines dispositions à l'occasion des prochains travaux d'extension du réseau d'assainissement programmés au

printemps 2022 et suggèrent qu'un représentant de la SAUR assiste aux réunions de chantier afin de limiter au maximum les préjudices subis.

Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 746	2 717
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	3,95	3,97
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	78,1%	93,4%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	111	111
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,1%	64,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,9	3,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,7	2,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,14%	0,21%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

2. Décision modificative n°2021.01

Monsieur le Président rappelle qu'un emprunt a été contracté en septembre 2021 auprès du Crédit Agricole pour permettre le financement de la tranche 7 de travaux de renforcement des réseaux. Le tableau d'amortissement fait état d'une première échéance au 15 décembre 2021.

Par conséquent, les ajustements budgétaires suivants sont nécessaires :

Section d'investissement

DEPENSES			
1641	+ 1 700,00 €	2315	- 1 700,00 €
TOTAL	+ 1 700,00 €	TOTAL	- 1 700,00 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré ACCEPTE les décisions modificatives telles que définies ci-dessus.

3. Informations – Questions diverses

- ▶ Secteur des Avignières : les travaux de connexion entre les réseaux du SIMG et ceux du SIVU des Fontaines au lieudit Les Avignières nécessitent la signature d'une convention de servitude.

- ▶ Secteur de Larroz : la finalisation des travaux de sécurisation et de renforcement des réseaux – Tanche 6 est toujours en attente de l'intervention d'ENEDIS. Malgré les innombrables relances de la part des élus, les travaux débutés en 2019 ne sont toujours pas achevés, ce qui pénalise considérablement les finances du syndicat dans la mesure où le solde de subvention ne peut être versé.

- ▶ M. le Président propose qu'une réunion d'information animée par un hydrogéologue soit mise en place à l'attention des élus intéressés par le sujet.

La séance est levée à 20h15

Monsieur le Président

Eric ANTHOINE